



Yukon (Yn)

Population : 35 874

Nombre d'écoles (M-12) : 33

Nombre d'élèves en M-12 : 5 456

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~250

Gouvernance et réglementation

La Loi sur l'éducation de 2002 autorise le ministre de l'Éducation à mettre à la disposition des élèves des cours à distance et à exiger des droits à ceux qui les suivent. L'enseignement à distance est y est défini comme étant un programme d'études ou un cours dont le contenu et les ressources sont envoyés à l'élève qui les étudiera seul, sans dépendre d'un établissement scolaire.

Bien qu'Éducation Yukon soutienne les programmes d'apprentissage en ligne et mixte basés sur le territoire, le Ministère s'appuie toujours sur un petit nombre de fournisseurs d'apprentissage à distance provenant en Colombie-Britannique.

La majeure partie de l'enseignement à distance est financée de la même manière que l'enseignement traditionnel. Les parents peuvent avoir droit au remboursement des ressources didactiques dites indispensables à l'éducation à distance ou en ligne, et ce à la discrétion du sous-ministre.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, il y avait un total de 220 élèves inscrits à l'école *Aurora Virtual School* (École virtuelle Aurora – traduction libre) qui est la seule école en ligne anglophone du territoire. Ces inscriptions incluaient 180 élèves dans les programmes du premier et deuxième cycle du secondaire (7e à 12e), 20 élèves dans son programme d'apprentissage mixte au primaire et 70 élèves dans leur programme d'enseignement à domicile. Le seul programme en ligne, en français, était offert par l'École Nomade, qui a inscrit 14 élèves au cours de l'année scolaire 2020-2021.

En outre, il y avait également 10 élèves qui suivaient des cours de langue dispensés par des écoles d'apprentissage en ligne en Colombie-Britannique et des cours d'immersion française de l'Ontario pendant l'année scolaire 2021-2022.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Selon Éducation Yukon, l'apprentissage mixte ou hybride est un programme d'éducation officiel permettant à l'élève d'apprendre au moyen de contenus, d'enseignements et de rétroactions gérées de façon numérique, d'une part, et d'activités de groupe en personne organisées dans un

lieu physique supervisé (en dehors de chez lui), d'autre part. L'élève contrôle en partie la durée, le lieu, la méthode ou le rythme des activités.

Le ministère finance un système de gestion de l'apprentissage (ex. Moodle) et le contenu numérique, qu'il met à la disposition de toutes les écoles du territoire. Éducation Yukon utilise les données du système de gestion de l'apprentissage *Moodle* afin de comptabiliser le nombre d'élèves inscrits à au moins un cours d'apprentissage mixte ou hybride. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, il y avait environ 650 étudiants engagés dans l'apprentissage mixte ou hybride.

Apprentissage à distance

Réouverture des écoles – automne 2021

Les écoles ont ouvert à l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022 sans exigence de distanciation physique, mais avec un masquage obligatoire pour les élèves dans les autobus et à l'extérieur des salles de classe. Même si les élèves étaient scolarisés à temps plein, une approche d'apprentissage mixte basée sur la technologie a été adoptée. Ce choix de mode a été mis en place pour que les enseignants puissent combiner l'enseignement en présentiel et l'enseignement géré numériquement. Même avec la politique "apportez votre propre appareil" (*BYOD*) en vigueur, si les élèves avaient besoin d'un appareil numérique, les administrateurs de l'école se devaient de prêter la technologie nécessaire et/ou de trouver des solutions alternatives pour les élèves ne disposant pas de connexion Internet. Si les parents ou gardiens légaux choisissaient de ne pas faire participer leur enfant à un apprentissage en présentiel, ils avaient également la possibilité de l'inscrire à l'*Aurora Virtual School* ou à un programme d'enseignement à domicile. Afin d'appuyer l'enseignement sous une "optique de leadership tenant compte des traumatismes (*trauma-informed leadership lens*)" dans le but de travailler avec les élèves et la "récupération des apprentissages", un site Web a été offert aux enseignants, comme source d'apprentissage professionnel, comprenant des vidéos préenregistrées (par exemple, comment utiliser la technologie d'assistance) (LaBonte et al., 2021).

Année scolaire 2021-2022

Alors que la nouvelle année scolaire progressait, les fermetures locales d'écoles ont commencé, lorsque des foyers épidémiques de COVID-19 apparaissaient, le personnel et les élèves touchés devaient s'auto-isoler à la maison et l'exigence du port du masque obligatoire a été rétablie le 13 novembre. Les écoles sont restées ouvertes à l'apprentissage en présentiel et le retour à l'école prévu après les vacances de décembre, le 4 janvier 2022, n'a pas été modifié comme dans d'autres juridictions. Cependant, en raison d'une propagation communautaire croissante du variant Omicron du COVID-19, de nouvelles mesures de santé publique sont entrées en vigueur le 7 janvier 2022, limitant le nombre de personnes lors des rassemblements à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'une limite de 25 pour les pratiques de sports d'équipe récréatifs, sans joutes ni déplacements autorisés. Le gouvernement du Yukon a commencé à distribuer des tests de dépistage rapides aux écoles et aux communautés le 21 janvier. En février, les restrictions communautaires ont été progressivement levées à travers le pays et le gouvernement yukonais a augmenté les capacités pour les sports d'équipe en salle pour les jeunes de 18 ans ou moins à 25

ou 50 % (selon le chiffre le plus bas), le 5 février et plus tard (le 11 février) pour les adultes. Cependant, le port du masque obligatoire est resté en place à l'intérieur et à l'extérieur lorsque la distanciation physique n'était pas possible et les restrictions sur les rassemblements ont été maintenues. Plus tard, le 4 mars, seule l'obligation de porter un masque est restée en vigueur, et elle fut levée subséquemment le 18 mars (LaBonte et al., 2021).

References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>